








## AU SOMMAIRE



 Les projections économiques pour 2021	01
 Point sur le télétravail et le travail de proximité	02
 <b>Zoom sur divers points RH :</b>	
Décompte des jours de CET non monétisables (agent privé à temps partiel)	02
Rappels sur les jours de pont	02
Rappels sur les départs en retraite	02
 Nouveauté : coaching pour les non managers	03
 Santé-Prévoyance, Où en est-on ?	03
 <b>Bon à savoir :</b>	
Prime générale des agents publics	03
Intéressement	03
Négociation sur la QVT	03
 Addictions : la prévention	04

# snap infos

Directeur de publication : **Laurent MERIQUE** •  
Comité de rédaction : **Isabelle DE OLIVEIRA** •  
Comité de lecture : **le Bureau National du SNAP**

## Les projections économiques pour 2021.....

### L'emploi salarié se redresse...

L'emploi salarié du secteur privé a augmenté de 0,3% entre fin décembre 2020 et le 31 mars 2021 (57.300 créations nettes d'emploi).

La situation se redresse après la forte baisse liée aux confinements (- 654.100 emplois).

Malgré tout, l'emploi salarié reste inférieur à la situation d'avant crise (-262.900). L'intérim a été le plus impacté par la crise avec - 40,3% de baisse historique au 1<sup>er</sup> trimestre 2020. Son niveau demeure inférieur de 5,2% par rapport à l'avant crise.

### Qu'en est-il du chômage...

Le taux de chômage atteint 8,1 % au 1<sup>er</sup> trimestre 2021. L'INSEE pointe que le chômage est resté à un niveau stable en France par rapport au 4<sup>ème</sup> trimestre 2020. Cependant, le chômage de longue durée a, quant à lui, notablement augmenté et représente 2,5 % de la population active (près de 623.000 demandeurs d'emploi). Ce taux, est malgré tout, très inférieur au taux de 2016 qui atteignait 3,2% (945.000 demandeurs d'emploi). Néanmoins, c'est le taux le plus élevé de l'OCDE et expose ces personnes à des risques de pauvreté et d'exclusion.

Le 3 septembre 2021, le Premier ministre a annoncé un plan de 100 milliards d'euros pour soutenir l'économie.

### Le moral des ménages à la hausse...

Une statistique importante pour l'économie, le moral des ménages a augmenté nettement en juin 2021, et est à son plus haut niveau depuis les quinze derniers mois et le début de la crise sanitaire en France, selon l'Insee.



### **CORONAVIRUS : Au niveau national, le variant Delta, représente désormais 20% des contaminations !**

La mutation s'installe peu à peu partout en France selon les rapports de plusieurs ARS (Bretagne, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes, etc.) et la situation inquiète.

Il faut s'attendre à l'apparition de clusters çà et là qui font craindre la survenance d'une 4<sup>ème</sup> vague. Le variant représente 20% des contaminations cette semaine contre 10% la semaine précédente.





## ZOOM SUR...

### DIVERS POINTS RH !

#### 🇪🇺 Décompte des jours de CET non monétisables (agent privé à temps partiel)

Depuis le 1er juin 2021, une évolution a été mise en place dans Horoquartz, concernant le décompte des jours de CET non monétisables (CETN) sur les jours de temps partiel.

Dorénavant, les jours de temps partiel sont comptabilisés en CETN lors de la prise de jours de CET non monétisables (motif -CETN) dans une période incluant un jour de temps partiel, la pose minimum étant de 5 jours. Le décompte est ainsi le même que pour les congés payés.

#### 🇪🇺 Rappels sur les jours de pont

Rappel des modalités :

Tous les agents bénéficient de ce jour de pont y compris les volontaires du Services Civiques (Horoquartz est paramétré en conséquence).

- Agents absents pour maladie, accident du travail, maternité sur un jour de Pont Direction : le jour pont sera décompté et ne fera pas l'objet d'une ré-incrémentation dans le compteur de l'agent.

- Agent à temps partiel travaillant contractuellement sur des demi-journées : les jours mobiles n'étant pas proratisés, ils doivent impérativement être posés en journées entières.

Si un jour de pont Direction coïncide avec une demi-journée habituellement non travaillé, une journée complète est déduite du compteur « jours mobiles ».

- Agent à temps partiel dont un jour non travaillé coïncide avec un jour de pont Direction, leur compteur « jours mobiles » sera ré-incrémenté d'un jour.

#### 🇪🇺 Rappels sur les départs en retraite

**Agent statut privé** : à 70 ans mise à la retraite d'office par l'employeur à la date anniversaire.

**Agents statut public** : à 67 ans mise à la retraite au dernier jour du mois anniversaire.

Vous pouvez consulter le support « préparer sa retraite » en cliquant [ICI](#).

## POINT SUR LE TELETRAVAIL ET LE TRAVAIL DE PROXIMITE

### 🇪🇺 A partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021

Le télétravail exceptionnel cessera si la situation sanitaire ne se dégrade pas et c'est la charte télétravail qui s'appliquera.

#### Combien de jours en télétravail ?

- 1 jour fixe / semaine pour les agents ayant une quotité de travail comprise entre 50% et 80% d'un temps plein
- 2 jours fixes / semaine pour les agents ayant une quotité de travail de 80% et plus

La version initiale de la charte n'ouvrait le télétravail qu'aux agents ayant 80% et plus de temps de travail, ce qui excluait une bonne partie du personnel. Le **SNAP** est intervenu à plusieurs reprises pour permettre d'ouvrir cet accès dès 50% de temps de travail. La DG a fini par entendre les arguments du **SNAP** et a modifié la charte en ce sens.

Les agents publics restent régis par les deux décrets sur le télétravail mais ils doivent effectuer les mêmes formalités que les agents privés pour accéder au télétravail ou au travail de proximité.

#### Comment faire sa demande de télétravail ou de travail de proximité ?

Tous les agents privés et publics souhaitant bénéficier du télétravail à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2021 devront compléter ce formulaire accessible dans SIRHUS à compter du 5 juillet 2021.

#### 🇪🇺 Négociation de l'accord télétravail : où en est-on ?

##### Pourquoi l'accord télétravail ne se mettra-t-il pas en place dès septembre 2021 ?

Le processus de négociation arrive bientôt à son terme. Si l'accord est signé, il ne se mettra en place que le 1<sup>er</sup> janvier 2022 au plus tôt compte tenu des délais de signature et de la campagne télétravail qui devrait se dérouler sur le dernier trimestre 2021.

L'accord se compose de deux parties :

- Le télétravail et le travail de proximité
- L'expérimentation sur le télétravail.

#### Les évolutions déjà abordées et toujours en cours de négociation

--- 1<sup>ère</sup> partie : télétravail et travail de proximité ---

- Le badgeage permettant le débit/crédit les jours de télétravail.
- Le télétravail sur à domicile, au domicile de tiers ou des tiers-lieux.
- Une campagne annuelle télétravail mais avec la possibilité de dérogations pour accéder au télétravail en dehors de la campagne annuelle.
- 2 jours de télétravail pour les agents du réseau et 3 jours de télétravail pour les autres agents
- La capacité de déplacer les jours de télétravail pour les agents (jours fixes possibilité de report d'une semaine sur l'autre, jours volants)
- Le télétravail exceptionnel
- L'indemnité forfaitaire
- L'équipement (PC, smartphone, écran complémentaire à la demande, coussin d'assise à la demande, clavier, casque, souris filaire)

--- 2<sup>ème</sup> partie : L'expérimentation ---

La direction souhaite tester une organisation du travail basée sur la définition du temps de présence individuelle et collectif et l'autonomie des agents.

Les évolutions retenues dans le cadre de l'expérimentation pourraient faire l'objet d'un avenant pour permettre leur application avant le terme de l'accord télétravail.

Les prochaines séances de négociation sont prévues le 2 juillet et le 5 juillet 2021.

## ACTUALITE

### Nouveauté : coaching pour les non managers...

#### Les modalités

Le coaching pour les filières relation service et fonction supports est ouvert à tous les agents. Il permet à tout agent d'être acteur de son développement à des moments clés de sa trajectoire professionnelle.

Il s'agit d'un accompagnement individuel ou collectif, personnalisé et limité dans le temps dont l'objectif est l'évolution du potentiel du coaché ou d'une équipe.

Il est structuré autour d'objectifs précis de développement fixés au démarrage du processus et intègre exclusivement des coachs externes.

Les demandes sont faites sur SIRHUS par le manager et donnent lieu à une validation par les référents coaching des établissements avant transmission au national.

Les demandes de coaching d'équipe sont exprimées via un formulaire différent et également validées par les référents.

Pour en savoir plus, cliquez [ICI](#).



### Santé - Prévoyance Où en est-on ?

#### Appel d'offres et sélection du ou des prestataires

L'appel d'offres européen a été publié le 3 mai 2021.

Le 11 juin les candidats ont été validés sur la base de critères de solvabilité et d'expérience pour présenter une offre. Quatre candidats ont été retenus :

- Le groupement conjoint constitué par Malakoff Humanis et MUTEX (co-assureurs),
- AG2R Prévoyance
- Le courtier COLLECTEAM qui s'appuie sur l'assureur ALLIANZ VIE
- Le courtier ARGANCE conseils qui s'appuie sur l'assureur API-CIL.

Chacun a été invité à retirer le dossier d'offre, et à le retourner avant la date limite du 12 juillet 2021. La sélection débutera le 13 juillet sur la base de critères de conformité et de pertinence de l'offre par rapport au cahier des charges.

A l'issue de cette phase, une dernière phase de négociation sera potentiellement conduite entre le 26 juillet et le 2 août en vue d'une prise de décision par la commission des marchés le 31 août 2021.

Un projet de décret modifiant décret n°99-528 du 25 juin 1999 relatif aux garanties collectives en matière de prévoyance complémentaire et de retraite supplémentaire des agents de Pôle emploi a été adressé à la tutelle de Pôle emploi le 9 juin dernier. Il doit permettre l'application aux agents de droit public des dispositions prévues par l'avenant du 26 février 2021 conformément à son préambule..

La clôture de réception des offres pour vérifier les conditions d'admissibilité est le 12 juillet 2021. L'ouverture des plis et le traitement des questions des soumissionnaires se déroulera jusqu'à fin juillet.

La limite de dépôt final des offres est le 9 août 2021.

Les opérations de sélection et le choix final par le DG se dérouleront courant août. La commission des marchés se réunira le 31 août pour une présentation du choix retenu par le DG.



## BON À SAVOIR

#### Prime générale des agents publics ...

Le projet de décret est dans le parapheur du Ministère.

**Le SNAP est intervenu à de multiples reprises pour demander à la DG d'informer les agents sur l'état d'avancement du projet de décret et la date de versement de cette prime**

#### Intéressement

Le SNU et FO ont mené une action en référé pour contester le référendum sur l'intéressement. Le 21 juin 2021, ils ont été déboutés de leurs demandes par la juge des référés.

L'intéressement se mettra donc bien en place cette année et la prime sera versée aux agents privés au plus tard le 31 mai 2022.

La prime CCV des agents publics sera harmonisée avec la prime d'intéressement des agents privés et le montant de l'enveloppe sera porté à 2,85% de la masse salariale au lieu de 2%.

#### Négociation sur la Qualité de Vie au Travail

La DG a ouvert la négociation en soulignant que le nouvel accord s'inscrira dans la continuité du précédent car, malgré tout, il y a beaucoup de choses qui ont fonctionné.

Elle a identifié plusieurs axes de travail parmi lesquels elle propose d'aborder les troubles psychiques, la prévention de la suicidabilité, les maladies chroniques dont le cancer, l'équilibre des temps de vie, les proches aidants, l'usage des transports vertueux, l'intégration de la QVT dès la genèse des projets, la prévention des risques psychosociaux, la charge de travail, etc.

La direction propose de travailler sur la mise en place d'un observatoire paritaire de la QVT.

**Le SNAP, outre les points repérés par la DG, souhaite aborder les questions relatives à l'usure professionnelle, à la fin de carrière, au bien vivre ensemble notamment sur le champ de la convivialité, de la solidarité professionnelle et de la cohésion d'équipe, la question de la prévention des violences externes autant qu'interne parmi de nombreuses autres sujets.**

La négociation sur la QVT reprendra en septembre 2021.



# Addictions : outils d'aide à la prévention

La crise sanitaire et les conséquences qui en ont découlées, comme l'isolement ou des objectifs de performance augmentés, ont joué un rôle dans l'augmentation des consommations de substances psychoactives au cours de ces derniers mois.

Selon **une enquête**, réalisée pendant le premier confinement et publiée par la Mission interministérielle de lutte contre les drogues et les conduites addictives (MILDECA), la crise sanitaire a engendré des évolutions de certaines substances psychoactives à la hausse. Parmi les répondants qui déclarent une hausse de leur consommation, 75 % estiment qu'elle est due à leurs conditions de travail.

Afin de pouvoir prévenir certaines difficultés de vie professionnelle et personnelle, le rôle des représentants du personnel est particulièrement important. Les actions de prévention que peuvent proposer les membres du CSE par exemple peuvent en effet avoir un impact très positif sur le mieux-être des salariés. La prévention et l'accompagnement liés aux addictions en font partie. Ainsi, Le Groupe VYV, entrepreneur du mieux-vivre, souhaite mettre à votre disposition différents outils de prévention, à télécharger.

## Guide zoom prévention - Addictions



Ce guide présente les addictions et les risques qui y sont liés aussi bien dans la vie privée que professionnelle. Il détaille également les conditions de réussite d'une action de prévention des addictions en entreprise et les principes de la prise en charge.

## Fiches thématiques



Fiche 1 : **Quand le travail se transforme en addiction**



Fiche 2 : **Les addictions sans produit**



Fiche 3 : **Le circuit de la récompense, ou quand le cerveau prend les commandes de l'addiction**

## Outils ludiques



**Quiz zoom prévention - Addictions**

Ce quiz, composé de 10 questions « vrai/faux », permet de mieux connaître les addictions, leurs impacts sur la santé et la sécurité des individus ainsi que les mesures réglementaires pouvant s'appliquer en milieu professionnel.



**Serious Game**

Ce serious game ou jeu sérieux, réalisé en partenariat avec l'Association nationale de prévention en alcoologie et addictologie (ANPAA), permet d'appréhender et de connaître les risques de la consommation de substances psychoactives, sur le lieu de travail et dans la sphère privée, de façon ludique.

Sources :

INRS, direction Santé et Prévention - Groupe VYV, équipe Contenus éditoriaux et Événements commerciaux - Groupe VYV.